AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1201
FR0000075343-FS0335

26 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

EUROMEDIS GROUPE

(Euronext Growth)

Rectificatif à D&I 221C0955 du 4 mai 2021

Par courrier reçu le 26 mai 2021, la société par actions simplifiée Idia[1] (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge) agissant pour le compte du fonds FIA Idia Développement, a rectifié sa déclaration initiale publiée dans D&I susvisé en ce qu'il a franchi en baisse, le 13 janvier 2021 (et non le 26 avril 2021 comme déclaré initialement), par suite d'une cession d'actions EUROMEDIS GROUPE sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société EUROMEDIS GROUPE[2] (et non les seuils de 5% du capital et des droits de vote) et détenait, au 13 janvier 2021, pour le compte dudit fonds, 150 000 actions EUROMEDIS GROUPE représentant autant de droits de vote, 4,99% du capital et 3,11% des droits de vote de cette société[3].

Le déclarant a précisé détenir, au 25 mai 2021, pour le compte dudit fonds, 85 049 actions EUROMEDIS GROUPE représentant autant de droits de vote, 2,83% du capital et 1,77% des droits de vote de cette société[4].

[1] Contrôlée par Crédit Agricole SA. Il est précisé que la société Idia agit indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Société transférée sur Euronext Growth Paris le 23 septembre 2020.
[3] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 3 008 738 actions représentant 4 825 840 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Sur la base d'un capital composé de 3 008 738 actions représentant 4 813 998 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.